



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

-*-

Service Commerces Développement Economique

2 avenue du Général de Gaulle

CS 30029

95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex

Tél. : 01 34 05 20 19

**Avis de publicité préalable à la délivrance
d'un titre d'occupation du domaine public
de la Ville de Soisy-sous-Montmorency
suite à une candidature spontanée**

La Ville de Soisy-sous-Montmorency a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour installer un food truck sur une partie du domaine public, dans l'enceinte du Parc du Val Ombreux, à l'occasion de la fête de la Nature qui s'y déroulera le 23 mai 2026.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L2121.1 et L.2122-1-4 et suivant du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles précités.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise, en effet, que « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.* »

A. OBJET DE L' OCCUPATION

L'installation d'un food truck dans l'enceinte du Parc du Val Ombreux, à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Carnot.

Le food truck bénéficiera d'un emplacement d'une surface de 20m², desservi en eau et en électricité, tel que matérialisé sur le plan ci-annexé (annexe n°1 à la convention), et d'un espace sous une pergola jouxtant l'emplacement, d'une hauteur de 3,15m. La ville mettra également à disposition de l'occupant 6 tables et 18 chaises.

B. NATURE DE L' ACTIVITE PROPOSEE

Proposer une offre de restauration salée et sucrée avec des boissons sans alcool, adaptée à une cible familiale.

C. MODALITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, le régime des baux commerciaux étant exclu.

La convention d'occupation sera établie pour le 23 mai 2026.

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la Ville de Soisy-sous-Montmorency qui s'élèvera à 10,40€.

D. MODALITES D'ENVOI DE LA MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée au plus tard le 12 mai à 17h.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courrier recommandé avec avis d'accusé de réception à :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency
Service Commerces Développement Economique
2 Avenue du Général de Gaulle CS 30029
95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Il sera précisé sur le courrier « manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public ».

Toute manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation de l'entreprise (statuts, dénomination, activité, copie de l'inscription au RCS, copie de l'assurance civile de l'exploitant) et de l'expérience professionnelle.

Il faudra également fournir des visuels du food truck, les tarifs et la carte proposés pour l'offre de restauration.

La convention signée devra être jointe.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, la Ville pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre de l'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

E. CRITERES DU JUGEMENT DE L OFFRE

Qualité de l'offre proposée : qualité esthétique de la structure, son implantation dans le site, qualité et adéquation de l'offre de restauration à la cible familiale : 60%

Références du candidat : 40%